

## FORMATION D'ARBITRES NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL

La Commission Régionale du Corps Arbitral met en place durant l'intersaison 2017-2018 une formation d'arbitre régional et national en cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross). Cette formation se veut à la fois pratique et théorique, afin de permettre aux candidats d'aborder "sur le terrain" et lors de réunions d'échanges et de dialogue, les différents aspects de cette fonction.

### Conditions :

- Etre licencié à la FFC pour 2017-2018
- Avoir :
  - o 14 ans minimum en 2018 pour prétendre au niveau Jeune Arbitre
  - o 18 ans minimum en 2018.

### **FORMATION THEORIQUE**

Trois journées de formation seront organisées, dans les locaux du CIF à ST QUENTIN en YVELINES aux dates suivantes :

- **Samedi 18 novembre**
- **Samedi 13 janvier**
- **Dimanche 14 janvier**

de 9 h à 17 h.

Les repas devront être pris à l'extérieur à la charge des candidats.

La présence des candidats est indispensable à chacune de ces journées. Un contrôle de connaissances sera fait en fin de journée, sur la base des notions abordées.

### **CONTROLE de CONNAISSANCES FINAL**

Ce contrôle se déroulera le **samedi 27 janvier** dans les locaux du CIF à ST QUENTIN en YVELINES, de 9 h à 13 h, et comportera deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

#### Barème :

- 3 contrôle de connaissances : 20 points chacun
- épreuve écrite : 100 points
- épreuve orale : 40 pts

### **REUSSITE AU CONTROLE**

Outre le respect des conditions précisées ci-dessus, un candidat sera reçu s'il obtient une note supérieure ou égale à 70 points sur 100.

### **FORMATION PRATIQUE**

Les candidats ayant été reçus au contrôle d'arbitre régional s'engagent à être présents, en qualité de stagiaire, sur un minimum de quatre épreuves de février à juin 2018, soit au minimum deux sur route et deux sur piste et une dernière présence sur une épreuve en Cyclo-cross lors de la saison 2018-2019

Ils seront sous la responsabilité d'un arbitre du Comité d'Ile de France, qu'ils devront accompagner dans l'ensemble de ses tâches afin d'appréhender l'ensemble des missions qui leur seront confiées dans le futur.

#### **Remarque, lors de ces stages :**

- Ils ne pourront prétendre à une indemnité de déplacement de la part du club organisateur.
- En aucun cas, ils ne pourront remplacer un arbitre officiellement désigné par la Commission Régionale.

#### Candidats au niveau arbitre national :

Les candidats devront justifier d'avoir officié en tant qu'arbitre régional durant au moins une saison. Dans le cas contraire, ils devront suivre les mêmes obligations que les candidats au niveau arbitre régional.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact auprès de :

**Alain BRISEUX,**  
**Président de la Commission Régionale du Corps Arbitral**  
[a.briseux@cif-ffc.org](mailto:a.briseux@cif-ffc.org)